



Programme de soutien financier à la relève étudiante

Soutien financier à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations

Guide d'information

Période de financement:	1 ^{er} avril – 31 mars, renouvelable à chaque année
Date de lancement du programme :	1 ^{er} octobre 2018
Fonds maximum demandés :	1 000\$
Enveloppe budgétaire disponible :	10 000\$, renouvelable à chaque année

Afin de permettre à notre relève de gagner en confiance, en expérience et en visibilité en présentant ses résultats de recherche et de réseauter afin d'établir des liens avec différent·es acteur·rices de l'écosystème entourant les soins palliatifs et de fin de vie (SPFV), dont la communauté scientifique, le Réseau québécois de recherche en soins palliatifs et de fin de vie (RQSPAL) propose un programme de soutien financier à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations, permettant ainsi de couvrir une partie des fonds nécessaires lors de présentations à des congrès pertinents au regard du développement des SPFV.

Ainsi, le RQSPAL versera un soutien financier d'un montant maximum de 1 000\$ aux membres étudiant·es qui seront éligibles et qui soumettront une demande.

- Les étudiant·es à la maîtrise et les stagiaires postdoctoraux ne peuvent recevoir plus d'une bourse dans le cadre de leur formation de maîtrise ou de leur stage, alors que les étudiant·es au doctorat peuvent obtenir jusqu'à deux bourses dans le cadre de leur formation doctorale.

1. Spécifications du programme :

- Le soutien financier **demandé** ne doit pas excéder 1 000\$. Votre budget total peut excéder 1000\$, mais nous ne rembourserons qu'un maximum de 1 000\$.
- Un·e étudiant·e ne peut appliquer qu'une seule fois par année financière (1^{er} avril au 31 mars).

- L'enveloppe budgétaire annuelle maximale est de **10 000\$** pour ce programme. Ce programme est reconduit annuellement. Dans l'éventualité où les fonds sont écoulés, une indication à ce sujet sera ajoutée (le concours sera retiré du site web pour vous éviter de travailler inutilement)

2. Critères d'admissibilité :

- A. Être membre étudiant·e du RQSPAL. Iels peuvent :
- être inscrit·es à un programme d'études de 2^e ou 3^e cycle
 - être médecin-résident·es ayant une participation significative en recherche (au moins 50% de leur temps),
 - être stagiaire post-doctoral·e.
- B. Être inscrit·e à une université québécoise et poursuivre sa recherche dans un domaine relié au SPFV.
- C. Présenter un résumé sous forme d'une affiche scientifique ou d'une communication orale lors d'un congrès québécois, canadien ou international sur des résultats, une méthodologie, une recension d'écrits ou de tout autre sujet pertinent à la recherche sur la thématique des SPFV.
- D. Le ou la directeur·rice ou le ou la co-directeur·rice de recherche de l'étudiant·e doit être membre régulier·ère du RQSPAL.
- E. Le résumé doit déjà être soumis et accepté pour présentation au Congrès visé lors de la demande de soutien financier.
- F. L'étudiant·e doit être le·la premier·ère auteur·rice du résumé soumis et accepté.

3. Lignes directrices de la soumission

Les dépôts des demandes sont en continue pendant toute l'année.

Une fois votre résumé soumis et accepté par le Congrès visé, vous pouvez soumettre votre demande de soutien financier. Le dossier complet de candidature doit contenir ceci afin d'être considéré :

- I. Lettre de motivation de l'étudiant·e discutant des éléments suivants (maximum 200 mots) :
 - a. Motivation, objectifs et retombées de présenter et participer au congrès visé

- II. Le formulaire dument complété qui se trouve sur le site web du RQSPAL
https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2024/06/Formulaire-application_Reseautage-collaborations.docx
- III. Le budget détaillé (sous forme de texte explicatif, tableau Word ou fichier Excel) comprenant 1000 caractères au maximum. SVP indiquer les dépenses totales estimées pour la participation au congrès et la partie demandée au RQSPAL.
- IV. Une preuve de confirmation d'acceptation de votre résumé par le Congrès visé.
- V. Tous ces documents doivent être regroupés en un seul document format PDF.

Les dossiers de candidature doivent être acheminés au moins 2 semaines avant l'événement, les **documents regroupés en un seul fichier en format PDF** attaché, par courrier électronique en mentionnant en objet « Application | Programme de soutien à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations » au directeur exécutif du RQSPAL, M. François Tardif, à l'adresse suivante: Concours.RQSPAL@crchudequebec.ulaval.ca

Pour toute demande d'information, veuillez contacter M. François Tardif au francois.tardif@crchudequebec.ulaval.ca.

Important : Les demandes incomplètes seront rejetées et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.

À noter, les dépenses **admissibles, en lien avec votre participation au congrès** :

- Frais d'inscription au congrès
- Frais de déplacement (classe économique), d'hébergement et de repas
- Frais d'impression d'affiche et photocopies de l'affiche
- Frais de traduction et de graphisme

Et les dépenses **inadmissibles** :

- Frais de déplacement, d'hébergement et de repas, si le congrès est en mode virtuel sauf si une présentation en présentiel est exigée de la part du·de la conférencier·ère
- Ordinateur et matériel de bureau
- Alcool et drogues
- Frais des autres co-auteur·rices

4. Engagements lorsque obtention du Soutien financier à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations

Puisque le RQSPAL finance une partie de vos frais de participation, les engagements suivants sont exigés :

- I. Visionner la formation sur le libre accès et les licences ouvertes disponible sur notre chaîne YouTube [ici](#). Le RQSPAL est assujéti à la [Politique de diffusion en libre accès](#) des Fonds de recherche du Québec.
- II. Inscrire l'affiliation au RQSPAL et le soutien financier du RQSPAL sur l'affiche ou la présentation de type Powerpoint et à utiliser le [logo du RQSPAL](#) (si possible). Une preuve vous sera demandée.
- III. Autoriser le RQSPAL à ajouter votre présentation ou affiche sur notre site web. Dans l'éventualité où l'étudiant·e juge qu'il ne serait pas approprié de partager sa présentation ou son affiche (Ex: résultats non publiés), celui-ci devra, une fois qu'il le jugera approprié, donner l'autorisation au RQSPAL de diffuser sur son site web. Nous tenons à mentionner que le FRQS souscrit au mouvement de science ouverte et adhère à la Politique de diffusion en libre accès.
- IV. Présenter les résultats de son projet lors de l'une des activités scientifiques du RQSPAL (journée scientifique, conférence mensuelle, conférence grand public, etc.)
- V. Rédiger un résumé vulgarisé de votre présentation orale ou affiche qui sera déposé sur la Zone Public du site web, destinée au grand public pour démocratiser les soins palliatifs et de fin de vie.

5. Processus de validation et d'évaluation des demandes

Une fois votre dossier soumis :

- I. Vous recevrez un courriel de confirmation de réception de votre demande
- II. L'admissibilité de votre demande sera validée :
 - a. Les dossiers de candidature ne respectant pas les lignes directrices de soumission, les critères d'admissibilité ou étant incomplets seront rejetés et un courriel vous sera envoyé pour vous informer de la situation.
 - b. Votre demande sera acheminée à votre directeur·rice ou co-directeur·rice (membre régulier·ère du RQSPAL) à l'adresse courriel inscrites sur votre formulaire. Cette personne devra confirmer votre statut.
- III. Votre dossier admissible sera soumis au Comité scientifique du RQSPAL pour évaluation.

6. Avis de décision et procédures de remboursement des frais

En cas de décision défavorable, vous recevrez un courriel pour vous en informer les raisons.

En cas de décision favorable, vous pourrez procéder à la demande de remboursement des frais, soit le versement de votre soutien financier. **Vous avez jusqu'à 6 mois après l'événement pour faire votre demande de remboursement.**

Rappel : Les dépenses admissibles sont en lien avec la participation au congrès.

Procédures :

- I. Compléter le formulaire suivant : https://www.recherchesoinspalliatifs.ca/wp-content/uploads/2024/06/Formulaire-remboursement_reseautage-et-collaborations.docx
- II. Joindre un rapport de dépense (texte justificatif, tableau Word ou tableau Excel) qui devra être signé par votre directeur·rice ou co-directeur·rice.
 - a. Le montant maximal admissible pour le remboursement est de 1 000\$ et correspond à la totalité ou à une fraction de vos dépenses de congrès. **(c-à-d. si vos dépenses de congrès sont de 726,88\$, la facture devrait être de 726,88\$ et non pas de 1 000\$.) Rappel : Vérifier l'admissibilité des dépenses dans la section 3.**
 - b. Conservez et joindre vos factures attestant les dépenses (hébergement, transport, etc.).
- III. Joindre une preuve de participation à votre congrès, comme par exemple l'attestation de présence et de participation au congrès.
- IV. Joindre une épreuve finale de votre affiche ou de votre présentation de type Powerpoint en format PDF (résolution moyenne, taille n'excédant pas 2 Mo) afin de permettre au directeur exécutif de valider la présence de l'affiliation au RQSPAL et/ou du logo du RQSPAL et/ou le soutien financier de la part du RQSPAL. Si vous avez omis ces mentions, le remboursement vous sera refusé et vous perdrez votre Soutien financier à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations.
- V. Joindre une preuve de fréquentation d'une université québécoise.
- VI. Si vous avez obtenu du financement provenant d'autres sources pour le même événement, il est impératif de divulguer ces montants dans votre demande de remboursement.

- VII. Acheminer le tout (formulaire, rapport de dépenses, factures et preuve de participation à concours.rqspal@crchudequebec.ulaval.ca, en mentionnant en objet : Demande de remboursement| Programme de soutien à la relève étudiante pour favoriser le réseautage et les collaborations
- VIII. Une fois la demande de remboursement approuvée, vous recevrez le montant directement déposé dans votre compte bancaire dans une période de 4 à 6 semaines après la réception de la demande.

Précision : Le RQSPAL rappelle aux directeur·rices et co-directeur·rices l'importance de soutenir leurs étudiant·es pour le financement d'une partie de frais de participation à des congrès.